



6ème Conférence annuelle – Appel de communications

Les lieux de l'enseignement clinique du droit

**Université de la Saskatchewan – Faculté de droit
Saskatoon, Saskatchewan
23-24 octobre 2015**

***(précédée de la seconde édition annuelle de l'atelier d'écriture juridique prévu pour le
22 octobre 2015)***

L'Association canadienne pour l'enseignement clinique du droit tiendra cette année sa 6ème Conférence annuelle à l'Université de la Saskatchewan, les 23 et 24 octobre 2015.

La Conférence est placée sous le thème des lieux de l'enseignement clinique du droit. Notamment, les communications s'intéresseront aux questions suivantes:

- Dans quel environnement physique ou géographique se déroule l'expérience clinique et quel est l'impact d'un tel environnement sur l'enseignement clinique?
- Comment les cliniques d'enseignement du droit s'enracinent-elles dans les communautés où elles évoluent ?
- Les cliniques d'enseignement du droit peuvent-elles empreindre leurs pratiques de la réalité des communautés déplacées ou en mouvement, par le fait de l'histoire ou de réalités contemporaines ?
- Les frontières et les limites du territoire (urbain ou rural; autochtone ou colonisé) influencent-elles les pratiques des cliniques d'enseignement du droit ?
- Comment les avocates et avocats cliniciens et les étudiantes et étudiants impliqués dans les cliniques définissent-ils leur rôle au sein des communautés marginalisées et de la plus large communauté juridique ?
- Comment définir la place de l'enseignement clinique du droit dans la faculté alors que se déroule un processus de construction identitaire personnelle et professionnelle chez les étudiantes et les étudiants ?

- Quelle est la place de l'enseignement clinique du droit dans les débats portant sur l'accès à la justice ?
- Dans le paysage global et mouvant de l'éducation juridique et de l'enseignement du droit, quel lieu doit-on réserver à l'enseignement clinique du droit ?

L'ACECD reçoit des propositions de communications placées sous le thème des «lieux de l'enseignement clinique du droit». En sus, les propositions concernant le thème général de l'enseignement clinique du droit au Canada seront aussi considérées, tel celui de la pédagogie clinique, soit-elle innovante ou traditionnelle, ou encore de l'enseignement clinique.

Les cliniciennes et cliniciens, les enseignantes et les enseignants en droit, les étudiantes et les étudiants de même que les autres acteurs liés à l'enseignement clinique du droit sont invités à répondre à cet appel de communications. Nous encourageons tout autant les initiatives individuelles que celles proposant des panels ou des ateliers. Les modes dynamiques et interactifs de présentation sont encouragés.

Les propositions seront évaluées par un comité issu de l'ACECD, selon leur mérite et leur pertinence, considérant le thème de la Conférence. Elles se limiteront à 250 mots. Les proposeurs et les proposeuses sont priés de spécifier le format de la présentation et le nombre de personnes impliquées.

Les propositions doivent être acheminées à Gemma Smyth:
Gemma.Smyth@uwindsor.ca. AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2015. L'intitulé du message précisera qu'il s'agit de la Conférence ***Les lieux de l'enseignement clinique du droit***.
Pour tout question, contacter Gemma Smyth à l'adresse courrielle ci-dessus indiquée.